



**Avenant
au
Contrat de ville 2015-2020
pour les quartiers Vaucrises et Blanchard**

Protocole d'engagements renforcés et réciproques 2020 - 2022



Table de matières

Introduction.....	p 3
Article 1 : Présentation du contrat de ville.....	p 4
Article 2 : Objet de l’avenant.....	p 6
Article 3 : Priorités du territoire	p 6
Article 4 : les modalités de gouvernance et l’ingénierie du contrat de ville.....	p 9
Article 5 : évaluation	p 10
Conclusion : les objectifs prioritaires ciblés pour la période 2020/2022.....	p 11
Documents de référence.....	p 13
Annexes :	
- Tableau de bord comprenant les mesures envisagées et les partenaires à mobiliser	
- Cadre d’intervention Régional en faveur des quartiers de la Politique de la ville	

Introduction

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Pour répondre au cumul de difficultés qui touchent ces territoires, la Politique de la Ville mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics et dispose de moyens d'interventions spécifiques.

Depuis 2007, des quartiers situés sur la ville de Château-Thierry ont fait l'objet de dispositifs partenariaux issus de la Politique de la Ville. Château-Thierry a bénéficié de 2007 à 2014 de financements dans le cadre des contrats de cohésion sociale (CUCS) : engagement tripartite de l'Etat, de la Ville et du Conseil général. Les CUCS ont permis de consolider des actions existantes, d'en développer de nouvelles et de générer des relations d'échange et d'analyse entre partenaires de la politique de la ville.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 fixe les principes de la nouvelle politique de la ville. Le contrat de ville constitue, à Château-Thierry, le nouveau cadre d'action de la politique de la ville pour les quartiers prioritaires Vaucrises et Blanchard. La signature du contrat de ville garantit la finalisation du cadre contractuel dans lequel sera menée cette politique publique partenariale.

En 2017, la compétence « politique de la ville » a été transférée à la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry.

Sur le territoire de l'agglomération, deux quartiers de Château-Thierry ont été définis comme « territoires prioritaires » :

- ✓ Blanchard
- ✓ Vaucrises

Le contrat de ville est structuré autour de 3 piliers :

- ✓ La cohésion sociale
- ✓ L'emploi et le développement économique
- ✓ La cadre de vie et le renouvellement urbain

Le projet de loi de finances 2019 adopté en décembre 2018 prolonge les contrats de ville jusqu'en 2022. Ce protocole d'engagements renforcés et réciproques constitue le cadre d'intervention du Contrat de Ville pour la période 2020 – 2022.

Article 1 : présentation du contrat de ville

Deux quartiers sont définis comme prioritaires : Blanchard et Vaucrises.



France > Hauts-de-France > Aisne > CA de la Région de Château-Thierry > CC de la Région de Château Thierry > Château-Thierry >

Quartier Prioritaire : Blanchard

Rattachement EPCI : CA de la Région de Château-Thierry
Rattachement Contrat de ville : CC de la Région de Château Thierry

 **8**
surface (ha)

 **1 168**
Population municipale 2013



Fiches thématiques

Démographie	Education	Insertion professionnelle	Revenu	Tissu économique
 2018 Documentation version 2017	 2017 Documentation version 2017	 2018 Documentation version 2017	 2018 Documentation version 2017	 2018 Documentation version 2017



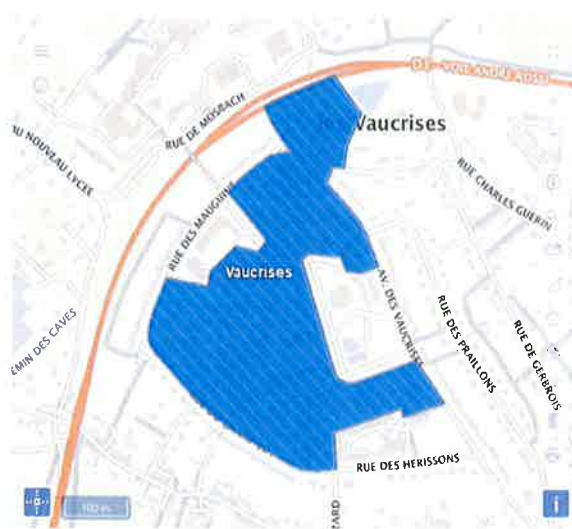
France > Hauts-de-France > Aisne > CA de la Région de Château-Thierry > CC de la Région de Château Thierry > Château-Thierry >

Quartier Prioritaire : Vaucrises

Rattachement EPCI : CA de la Région de Château-Thierry
Rattachement Contrat de ville : CC de la Région de Château Thierry

 **10**
surface (ha)

 **1 769**
Population municipale 2013



Fiches thématiques

Démographie	Education	Insertion professionnelle	Revenu	Tissu économique
 2018 Documentation version 2017	 2017 Documentation version 2017	 2018 Documentation version 2017	 2018 Documentation version 2017	 2018 Documentation version 2017

Le quartier de Blanchard est l'un des quartiers les plus récents de la ville. Il se situe au nord de la ville et est installé près de l'échangeur de l'autoroute A4. Il est traversé par l'une des principales voies de communication du département, la D1, qui relie le nord du département au sud. Le quartier Blanchard est constitué d'immeubles et de lotissements construits entre 1960 et 1970 et compte en 2014, 1168 habitants.

Le quartier des Vaucrises constitue le quartier le plus ancien de la ville. A l'époque gallo-romaine, il était une ville appelée « Otmus ». Le quartier s'est développé en 1967 lors de la construction d'immeubles et de lotissements. C'est l'un des quartiers les plus denses de la ville avec 1769 habitants pour 10 hectares. Depuis décembre 2014, ce quartier fait partie des 200 quartiers du nouveau programme national de renouvellement urbain.

Les principales données chiffrées sont partagées lors d'un diagnostic par pilier du contrat de ville

Typologie de la population :

- Une part importante de jeunes et de personnes âgées (respectivement 37% et 32% aux Vaucrises et 34% et 34% à Blanchard, INSEE 2010)
- Les ménages d'une personne restent élevés (29% aux Vaucrises et 25% à Blanchard) avec une majorité âgée de 55 ans ou plus.
- Les ménages familiaux se composent majoritairement de couples avec enfants et de familles monoparentales (respectivement 46% et 25% aux Vaucrises et 45% et 23% à Blanchard).
- 35 % des bénéficiaires de prestations sociales de la ville résident dans les quartiers prioritaires en 2011
- 42% des allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50% de prestations sociales résident à Blanchard ou Vaucrises
- 44% des allocataires RSA de la ville résident à Blanchard ou Vaucrises
- 53% des bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU – C) de la ville résident à Blanchard ou Vaucrises
- En 2012, selon les bailleurs sociaux, les allocataires de l'aide au logement constituent 7 locataires sur 10 au sein des quartiers prioritaires.

Emploi :

- Le taux de chômage aux Vaucrises (20,63%) est plus important que dans le reste de la ville.
- La majorité des chômeurs a entre 26 et 49 ans (63,5% aux Vaucrises et 61,13% à Blanchard).
- Les femmes représentent 70% des inactifs aux Vaucrises et 60% à Blanchard.
- En 2011, une concentration de personnes peu ou pas diplômées : la moitié des demandeurs d'emploi de la commune et des personnes sorties du système scolaire avant la troisième réside aux Vaucrises et à Blanchard. Parmi les diplômés (bacc. + 2 et plus) seulement 10% résident aux Vaucrises et 15% à Blanchard.

Article 2 : objet de l'avenant

La circulaire du 22 janvier 2019 encadre la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers et précise les modalités de rénovation des contrats de ville.

Les contrats de ville, prolongés jusqu'en 2022, doivent être renégociés pour intégrer les priorités gouvernementales. La rénovation prendra la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques, ajouté au contrat. Elle traduira au niveau local la mobilisation de l'Etat et de chacun des partenaires.

Au niveau du contrat de ville pour les quartiers prioritaires Blanchard et Vaucrises, la méthodologie relative à la rénovation du contrat de ville a été mise en œuvre suite à la coordination départementale engagée le 25 avril 2019 par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. A l'occasion d'une formation animée par l'IREV, associant les services politiques de la ville et les sous-préfectures, des supports et une méthodologie ont été partagés afin de permettre le partage d'outils communs au niveau départemental. Dans ce sens, la proposition de trame pour l'avenant et du tableau de bord pour le protocole a été retenue localement.

Aussi, en termes de méthodologie pour l'écriture de l'avenant, il a été décidé par les exécutifs d'associer les partenaires à la rénovation du contrat de ville. Un travail préalable des exécutifs accompagnés des services a permis de dégager les mesures gouvernementales (feuille de route) applicables localement et d'engager les objectifs prioritaires 2020/2022. Alors, une communication sur le cadre de la rénovation du contrat de ville a été mise en œuvre à l'occasion de la réunion partenariale du 18 septembre. A partir d'éléments projetés, les partenaires ont pu échanger et développer des propositions. La présentation a permis non seulement de partager l'évaluation du contrat de ville mais aussi le cadre de la rénovation du contrat de ville : contexte de la rénovation du contrat de ville, éléments d'actualisation depuis la signature du contrat de ville, partenariat pour l'action et calendrier 2020/2022 du contrat de ville.

Article 3 : priorités du territoire

Afin de dégager les nouvelles problématiques et les nouvelles priorités pour la période 2020/2022, l'évolution des deux quartiers prioritaires Blanchard et Vaucrises a été analysée en comparaison avec des quartiers prioritaires ayant les mêmes caractéristiques : nombre de quartiers prioritaires dans la ville (soit deux), nombre d'habitants par quartier prioritaire et localisation sur la Grande couronne parisienne du fait de la proximité avec Paris. Ainsi, les comparaisons ont été réalisées avec les deux quartiers prioritaires de la ville (QPV) de Chelles en Seine-et-Marne et de la ville de Poissy en Yvelines. Les quartiers prioritaires de La Grande Prairie et Schweitzer-Laennec à Chelles concentrent 2799 habitants en 2013 et les quartiers prioritaires Beauregard et Saint-Exupéry à Poissy comptent 3007 habitants. Vaucrises et Blanchard à Château-Thierry comprennent quant à eux 2937 habitants en 2013.

La part des moins de 25 ans reste plus importante dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en France.

En 2018, elle représente 43 % de la population à Blanchard et 39 % aux Vaucrises (contre 30,8% de la population à l'échelle de l'agglomération). La part des moins de 25 ans a augmenté dans les quartiers prioritaires de Château-Thierry, plus particulièrement à Blanchard. En effet, à Blanchard, l'indice de jeunesse est important en 2015 : 3 (contre 1,8 aux Vaucrises).

La part des ménages de 5 personnes ou plus reste importante à Blanchard et Vaucrises en 2013 et 2015 mais la proportion reste moins importante comparée aux autres QPV de comparaison.

L'évolution de la part des allocataires de la CAF entre fin 2015 et fin 2017 est plus importante aux Vaucrises qu'à Blanchard. Cette évolution reste marquée également par rapport aux QPV de comparaison.

Ainsi, la part des allocataires du RSA socle, de l'aide au logement et de l'Allocation Adulte Handicapé augmente dans l'ensemble des QPV mais cette évolution est plus importante aux Vaucrises.

Le seuil de pauvreté est fixé à 60% du niveau de vie médian métropolitain. Le taux de pauvreté reste important dans l'ensemble des QPV de France. Toutefois, c'est aux Vaucrises où il reste le plus fort. En 2013, il atteint 43,2% (pour 48,4% en 2018) alors qu'il est de 38,3% à Blanchard (pour 42,6% en 2018). Toutefois, en 2018, au regard des QPV de comparaison, les taux de pauvreté deviennent plus importants pour les QPV de Château-Thierry.

Le taux de couverture de la CMU-C entre 2016 et 2018 augmente fortement dans la population des Vaucrises et Blanchard alors qu'en comparaison il est constant. L'augmentation est d'autant plus importante parmi les assurés des Vaucrises : de 274 personnes en 2016 à 345 personnes en 2018 (Blanchard) et de 378 personnes en 2016 à 584 personnes en 2017 (Vaucrises).

Le nombre des demandeurs d'emploi toutes catégories tend à augmenter entre fin 2016 et fin 2018, plus particulièrement aux Vaucrises (de 378 à 460). Quant à la part des catégories ABC, elle reste globalement bien supérieure à celle des QPV de comparaison : moins de 26 ans, 26/49 ans et 50 ans et plus (Blanchard, Vaucrises)

S'agissant du niveau de formation, la part de la population sans diplôme en 2015 est approximativement la même dans l'ensemble des QPV.

Par contre, la part des 16/25 ans non scolarisée et sans emploi en 2015 apparaît plus importante à Blanchard et Vaucrises.

De la même façon, la population dont le niveau de formation et de diplôme est inférieur au baccalauréat est largement supérieure dans les QPV de Château-Thierry.

A l'inverse, la population dont le niveau de diplôme est égal ou supérieur au baccalauréat représente une part moins importante à Blanchard et aux Vaucrises.

A partir du diagnostic réactualisé, les problématiques ont été définies et partagées par sous-thème.

Education :

- ✓ Le décrochage scolaire reste une problématique à traiter
- ✓ Un taux important des 16/25 ans non scolarisés et sans emploi

Santé :

- ✓ Un taux de bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle – Complémentaire en augmentation

Parentalité :

- ✓ Un taux de familles monoparentales plus important en QPV
- ✓ La part des familles nombreuses reste importante
- ✓ La part des allocataires dont le revenu est constitué à 50% et à 100% de prestations sociales en augmentation

Lien social et citoyenneté :

- ✓ Le bénévolat et les associations de proximité à développer
- ✓ La participation des habitants est posée comme un principe conditionnant la réussite des projets.

Prévention et lutte contre les discriminations :

- ✓ Partout en France, les habitants des QPV se sentent à un moment donné victimes de discrimination.

(Un plan national en déploiement)

Jeunesse :

- ✓ Le nombre des jeunes (moins de 25 ans) est plus important en QPV que sur l'aire urbaine.

Mobilités quotidiennes :

- ✓ La mobilité constitue encore un frein à l'insertion sociale et professionnelle dans les QPV.

La culture et le sport constituent des outils favorisant le lien social et l'insertion socio-professionnelle.

La culture est employée comme facteur de lien social et de participations des habitants. L'offre culturelle reste importante sur la ville de Château-Thierry et des actions se déploient en direction des habitants des QPV.

La pratique d'une activité physique et sportive, comme facteur d'insertion sociale et professionnelle, doit être développée en direction des habitants de Blanchard et Vaucrises.

Les priorités de l'action 2020/2022 sont définies en fonction du diagnostic et du réalisé 2015/2018 dans le cadre du contrat de ville.

Alors, un pilier est ciblé comme prioritaire, tout comme plusieurs sous-thèmes et un axe de travail transversal.

L'ensemble du pilier « accès à l'emploi et développement économique » constitue une priorité pour la période 2020/2022. Il comprend les sous-thèmes suivants :

- ✓ Emploi
- ✓ Développement économique
- ✓ Formation
- ✓ Lutte contre l'illettrisme, inclusion numérique et lutte contre l'illectronisme

Les sous-thèmes retenus comme prioritaires dans le cadre du pilier cohésion sociale et cadre de vie et renouvellement urbain sont les suivants :

- ✓ Education
- ✓ Lien social et citoyenneté
- ✓ Prévention et lutte contre les discriminations
- ✓ Jeunesse
- ✓ Mobilités quotidiennes
- ✓ Renouvellement urbain

Un axe de travail transversal prioritaire :

- ✓ L'évaluation au service du projet d'action

Article 4 : les modalités de gouvernance et l'ingénierie du contrat de ville

Les modalités de gouvernance et l'ingénierie du contrat de ville se déploient de la même façon que dans le contrat de ville 2015/2020.

A la demande des partenaires, en plus des comités de suivi des appels à projets démarrés en 2019, des réunions de travail thématiques seront organisées dès 2020, regroupant l'ensemble des partenaires concernés. En effet, les réunions comme celle organisée le 18 septembre 2019 pour coproduire l'avenant possède du sens pour le réseau de la politique de la ville et les partenaires souhaitent continuer les échanges dans ce même cadre, thématique par thématique.

Au niveau de la gouvernance du contrat de ville, les instances suivantes se poursuivent : comités de pilotage et comités techniques.

Pour les nouvelles actions, des réunions d'équipe projet pourront avoir lieu et les réunions de groupe projet permettront une validation politique lorsque des projets complexes arrivent à un point d'étape ou une maturité suffisante.

Le comité de pilotage associe l'ensemble des acteurs concernés par une politique de la ville partagée. Il a pour mission de faire émerger, à partir du diagnostic territorial, les enjeux sur les quartiers prioritaires définis par l'Etat. Il définit les orientations stratégiques du contrat et le plan d'actions qui permettra de les atteindre. Enfin, il pilote, valide, suit et évalue les actions menées dans les quartiers. Il se réunit deux fois par an en moyenne.

Le comité technique prépare et assure le suivi des décisions prises en comité de pilotage. Il est composé de techniciens œuvrant dans leur domaine de compétence.

L'équipe projet permet la mise en synergie des différentes compétences nécessaires à un projet complexe. En plus, cette instance de conduite de projet permet la mise en œuvre d'un travail en transversalité.

Quand la production de l'équipe projet apparaît conséquente ou lorsqu'un projet complexe arrive à un point d'étape, la réunion de groupe projet permet une validation politique de la part des élus associés à la ville de Château-Thierry et/ou à la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry.

Article 5 : évaluation

L'analyse de la mise en œuvre du contrat de ville a été partagée avec l'ensemble des partenaires à l'occasion du Comité de pilotage du 14 mars 2019. De la même façon, cette évaluation globale a été diffusée à l'occasion de la réunion du 18 septembre 2019 avec l'ensemble des partenaires du contrat de ville 2015/2019, permettant de préparer le protocole d'engagements renforcés et réciproques. Les atouts et axes d'amélioration présentés ont non seulement créés un consensus mais ont aussi permis l'émergence d'axes de travail.

Les atouts partagés lors de l'évaluation globale du contrat de ville concernent la dynamique partenariale globale, les échanges entre la ville de Château-Thierry et la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT), l'animation et l'articulation entre les dispositifs de la politique de la ville.

En effet, l'investissement des partenaires contribue fortement à une évolution positive du contrat de ville. Dans ce sens, les interlocuteurs souhaitent poursuivre la montée en qualité des projets du territoire. En plus, l'étroite collaboration entre la ville de Château-Thierry et la CARCT permet aux dispositifs de la politique de la ville d'être identifiés et mobilisés. En outre, l'animation du contrat de ville et du territoire contribue à mailler donc à mettre en relation les acteurs. Aussi, les projets impulsés en mode collaboratif participent à la dynamique territoriale. Enfin, l'évaluation du contrat de ville a mis en lumière une articulation devenue plus fluide entre les dispositifs. Les principaux dispositifs qui relèvent de la politique de la ville comprennent actuellement les appels à projet annuels, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, Nos quartiers d'été, C'est mon patrimoine et Ville Vie Vacances.

Les axes d'amélioration mis en avant lors de l'évaluation globale du contrat de ville concernent les publics cibles, l'évaluation des actions, la communication avant l'action et les outils pour l'appel à projets.

Concernant les publics cibles, l'axe d'amélioration vise la mobilisation de nouveaux publics des quartiers prioritaires. Cet objectif général fait très régulièrement l'objet d'échanges lors des réunions de suivi et d'évaluation.

A propos des évaluations, elles feront l'objet plus particulièrement d'un accompagnement des acteurs. L'approche partagée revient à des évaluations au service des projets, au-delà des obligations administratives.

Au sujet de la communication avant l'action, les partenaires souhaitent progresser, dans le cadre des appels à projet, notamment. Le processus de communication est initié par les porteurs de projets même s'il est accompagné par les collectivités territoriales.

Pour finir, s'agissant des outils pour les appels à projets, la plateforme DAUPHIN pour l'instruction des demandes dans le cadre des appels à projets présente plusieurs inconvénients et dysfonctionnements. Des améliorations sont envisagées, en lien avec les services déconcentrés de l'Etat.

Conclusion : les objectifs prioritaires ciblés pour la période 2020/2022

Les objectifs prioritaires du pilier cohésion sociale

Sous-Thème	Objectifs prioritaires
Education	A partir du Programme de Réussite Educative : <ul style="list-style-type: none">- lutter contre le décrochage scolaire et favoriser l'accès à des formations qualifiantes et aux études supérieures- développer une offre de stages de qualité pour les élèves de troisième
Santé	A partir du Contrat Local de Santé : <ul style="list-style-type: none">- créer et promouvoir des comportements favorables à la santé dès le plus jeune âge- favoriser l'accès aux droits et aux soins pour les plus démunis- participer à la promotion du dépistage des cancers
Parentalité	<ul style="list-style-type: none">- En appui au projet familles des centres sociaux, soutenir la parentalité- Développer l'offre et les modes de gardes d'enfants au sein des QPV
Culture	<ul style="list-style-type: none">- Poursuivre la proposition d'événements culturels au sein des QPV en veillant à mixer les publics- Développer la pratique musicale dans les QPV en lien avec le dispositif « Orchestre à l'école »- Mettre en place des jumelages avec des établissements culturels dans le cadre des projets en cours
Lien social et citoyenneté	<ul style="list-style-type: none">- Soutenir les initiatives et accompagner les projets des acteurs de terrain (associations, groupes d'habitants...)- Promouvoir les offres de formations pour les bénévoles et les professionnels auprès des acteurs de terrain- Déployer le dispositif « Nos quartiers d'été » à l'aide d'un appel d'offre
Prévention et lutte contre les discriminations	<ul style="list-style-type: none">- Développer des actions spécifiques dans le cadre du CISPD- Mettre en place un indicateur d'évaluation commun à toutes les actions : part des femmes et des hommes parmi les participants- Former et sensibiliser les acteurs de la politique de la ville
Jeunesse	<ul style="list-style-type: none">- Développer des projets jeunes hors temps scolaire (loisirs, culturels, sportifs, de solidarité...)- Accompagner les jeunes des QPV vers l'insertion professionnelle (service civique...)
Mobilités quotidiennes	<ul style="list-style-type: none">- Favoriser la mobilité inter-quartiers et à l'échelle de l'agglomération dans le cadre de l'ensemble des actions du contrat de ville- Poursuivre les aides et l'accompagnement du permis de conduire- Favoriser l'utilisation du réseau de transport en commun redéployé en 2019 sur l'agglomération

Sport	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic de l'offre sportive afin d'activer des dispositifs locaux et nationaux permettant le développement de l'offre - Poursuivre les actions telles que « j'apprends à nager » - Développer les sports urbains au sein des QPV
--------------	---

Les objectifs prioritaires du pilier emploi et développement économique

Sous-Thème	Objectifs prioritaires
Emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un premier niveau de repérage et de transmission d'informations des personnes en recherche d'emploi des QPV échappant aux circuits traditionnels d'accompagnement - Développer les emplois francs en direction des demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers, quel que soit leur âge et leur niveau de qualification
Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser à la création d'activité, à la détection et soutenir l'émergence de projets, accompagner les projets et l'accès aux financements - Accompagner et promouvoir les projets locaux, l'accès aux locaux d'activité et le soutien à l'économie sociale et solidaire
Formation	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la formation vers l'emploi pour les jeunes sans qualification (parrainage, apprentissage, tutorat, cordée de la réussite)
Lutte contre l'illettrisme, inclusion numérique et lutte contre l'illectronisme	<ul style="list-style-type: none"> - A partir de la feuille de route du numérique, accompagner les acteurs pour les projets adaptés aux habitants des QPV - Poursuivre l'accompagnement des habitants à la prise en main des démarches en ligne

Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain

Sous-Thème	Objectifs prioritaires
Cadre de vie et gestion urbaine de proximité	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la mixité sociale dans les QPV via les stratégies coordonnées de relogement, d'attribution et de reconstitution de l'offre
Renouvellement Urbain	<p>Poursuivre la participation des habitants à travers les conseils citoyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Associer les Conseils Citoyens non seulement aux instances du contrat de ville mais aussi aux réunions techniques liées à l'aménagement de l'espace public
Tranquillité publique	<p>Dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévenir la délinquance et lutter contre l'économie souterraine - Favoriser les échanges et la cohésion entre la police et la population

Documents de référence

Cet avenant annexé au contrat de ville s'appuie sur plusieurs documents de référence :

- La loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014
- La loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017
- Le contrat de ville pour les quartiers prioritaires Blanchard et Vaucrises signé le 2 septembre 2015
- La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers
- La circulaire du 25 mars 2015 relative à l'intégration des enjeux et de la place du sport au sein des contrats de ville
- Le cadre régional d'intervention en faveur des quartiers de la Politique de la Ville jusqu'en 2022 (délibération du 24 septembre 2019)

Signataires

Fait à Château-Thierry,
Le 23 janvier 2020,

Le Préfet de l'Aisne,



Ziad KHOURY

Le Maire de Château-Thierry,



Sébastien EUGÈNE

Le Président de la Communauté d'Agglomération
de la Région de Château-Thierry,



Étienne HAÏ

Pour le Président du Conseil Régional des
Hauts-de-France, et par délégation, le
Conseiller Régional,



Dominique MOYSE

Pour le Président du Conseil Départemental de
l'Aisne, et par délégation, la Vice-Présidente,



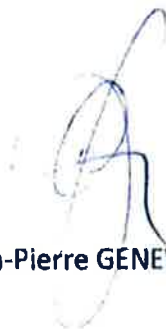
Michèle FUSELIER

Le Procureur de la République de Soissons,



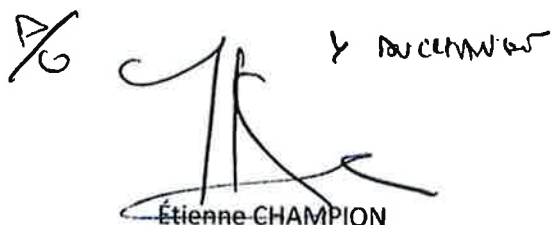
Frédéric TRINH

L'Inspecteur d'Académie – Directeur Académique
des services de l'Éducation Nationale de l'Aisne,



Jean-Pierre GENEVIEVE

Le Directeur général de l'Agence Régionale
de Santé des Hauts-de-France,



Étienne CHAMPION

Pour le Directeur Départemental de Pôle emploi
Aisne et Somme, la Directrice d'Agence,



Alexandra FAUCHARD

Pour la Directrice Régionale de la Caisse
des Dépôts et Consignations des
Hauts-de-France, la Directrice
Territoriale,



Céline COCHE-DEQUEANT

Pour le Directeur Général de Clésence,
la Directrice Territoriale,



Sophie LALIN

Le Président de la mission locale de
L'arrondissement de Château-Thierry,



Jean-Paul CLERBOIS

Le Directeur de la Caisse d'Allocations
Familiales de l'Aisne,



Thierry MARCOTTE

La Présidente du Conseil Citoyen
de Blanchard,



Antoinette DOUTY

La Présidente du Conseil Citoyen
des Vaucrises,



Fariel SIMON

**ANNEXE Cadre d'intervention régional en faveur des quartiers de la politique de la ville 2017-2021 :
prorogation du contrat de ville de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry jusqu'en
2022**

Intervention régionale en faveur des habitants des quartiers en politique de la ville

A. Un partenariat Région / EPCI affirmé et stabilisé jusqu'en 2022

Conformément à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, l'engagement de la Région Hauts-de-France s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement des contrats de ville.

Le partenariat régional relatif aux contrats de ville est essentiellement cadré par les délibérations : n°2019.00351 du 28 mars 2019, n°20170456 du 30 mars 2017 et n°20170046 du 02 février 2017. **Ces différentes délibérations fixent les priorités régionales ainsi que le périmètre financier pour la période 2017-2021 pour chaque contrat de ville.**

Par ailleurs, suite à l'adoption du plan régional de prévention de la radicalisation et de la charte régionale de laïcité et des valeurs républicaines par l'assemblée régionale du 28 juin 2018 (délibération n°20180831), la Région contribue aux enjeux de défense des valeurs républicaines, du principe de laïcité et de prévention de la radicalisation. Pour cela, elle mobilise l'ensemble des leviers dont elle dispose en complément des actions déjà menées par l'Etat, les collectivités et les acteurs de la société civile et soutient uniquement les projets respectant ces valeurs. Ces thèmes pourront être priorités dans les contrats de ville dès la programmation 2020.

Dans le cadre de cet engagement en faveur des quartiers prioritaires, la Région Hauts-de-France s'appuiera sur ses politiques de droit commun (crédits de droit commun par exemple, Hauts-de-France en Fête, dispositifs d'accompagnement aux actions culturelles, de soutien aux milieux associatif et sportif, d'appui à l'efficacité énergétique...) et sur son cadre d'intervention en faveur des quartiers de la politique de la ville qui se traduit par les trois dispositifs spécifiques suivant :

- **Soutien régional à l'Emploi et à l'Innovation (SREI)** : 21 482 € de crédits annuels en fonctionnement et 31 795 € en investissement, pour le contrat de ville de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry dans le cadre de l'appel à projet annuel (délibération n°20161857 des 13 et 14 décembre 2016) ;
- **Dispositif « Nos Quartiers d'Eté »** doté d'une enveloppe régionale, sans réservation par territoire dans le cadre d'un appel à projets annuel régional ;
- **Soutien régional aux quartiers des contrats de ville dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain** : 1,34 millions d'euros pour le quartier des Vaucrises (délibération n°20170731 du 29 juin 2017).

B. Quatre priorités régionales affirmées afin de concourir à la transformation des quartiers

✓ Renforcer le développement économique et l'accès à la formation, l'apprentissage et l'emploi des habitants des quartiers (*Lutte contre l'illettrisme, apprentissage, développement du commerce et de l'artisanat, de l'innovation sociale, insertion par l'économie...*) ;

✓ Contribuer à la mise en œuvre de la Troisième Révolution Industrielle (TRI) – Rev3 (*Economie du partage, développement des circuits-courts, augmentation de la durée de vie des produits, lutte contre le gaspillage, mise à disposition de biens et de services sobres en carbone, lutte contre la précarité énergétique, développement de la mobilité durable...*) ;

✓ Améliorer le cadre de vie pour une meilleure appropriation des habitants de leur quartier et de leur habitat (*opérations d'investissement permettant une meilleure organisation urbaine, opérations relevant de la Gestion Urbaine de Proximité...*) ;

✓ Soutenir le Projet d'Initiative Citoyenne (PIC) : microprojets portés par des groupes d'habitants ou associations de proximité.

Pour la mise en œuvre de ces priorités, 3 points d'entrée susceptibles de favoriser l'innovation ont été identifiés :

✓ Le numérique, comme facilitateur d'accessibilité de services, de création de biens communs, de création d'outils de développement économique ;

✓ L'innovation sociale ou l'invention de réponses nouvelles aux besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles, impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés ;

✓ La participation des habitants : la Région veillera à ce que la participation des habitants soit intégrée aux actions et projets qu'elle subventionne.

TABLEAU DE BORD – RENOVATION DU CONTRAT DE VILLE – COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE CHÂTEAU-THIERRY

Thème	Sous-thème	Priorités du contrat de ville	Éléments d'actualisation – Document(s) cadre(s)	Mesure(s) envisagée(s)	Calendrier – Partenaires(s) à mobiliser
Cohésions sociale	Education	<p>A partir du Programme de Réussite Educative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lutter contre le décrochage scolaire et favoriser l'accès à des formations qualifiantes et aux études supérieures - développer une offre de stages de qualité pour les élèves de troisième 	<p>Le décrochage scolaire reste une problématique à traiter. Le taux des 16/25 ans non scolarisés et sans emploi est fort (comparé à d'autres QPV).</p>	<p>Lutte contre le décrochage scolaire en temps scolaire à travers plusieurs actions *1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plan maths cycle 3 Vaurisies (Mauguins et Hérissons) 2020 - foulée des Vaurisies 2020/2022 - rencontres slam 2020/2022 - participation au projet orchestre à l'école cycle 3 Bois Blanchard (2020/2022) <p>Stages troisièmes : lien avec les entreprises du territoire*2</p>	<p>Education Nationale (2020/2022)*1 Centre d'Information Jeunesse de l'Alsne (2020, adaptable 2021, 2022)*2 Mission Locale CARCT Ville de Château-Thierry</p>
	Santé	<p>A partir du Contrat Local de Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - créer et promouvoir des comportements favorables à la santé dès le plus jeune âge - favoriser l'accès aux droits et aux soins pour les plus démunis - participer à la promotion du dépistage des cancers 	<p>Un taux de couverture CMU – C dans les QPV en augmentation</p>	<p>Projet « de fille à femmes »*1 : - actions en direction des parents sur la sexualité de leur enfant et des jeunes</p> <p>Plateforme happy VISIO*1 : - Conférences en ligne et Chat pour déramatiser les questions de santé mentale</p>	<p>Agence Régionale de Santé (2020/2022) Centre Communal d'Action Sociale (2020, adaptable 2021, 2022)* Association ANAT de l'Omois (2020/2022)</p>
	Parentalité	<p>- En appui au projet familles des centres sociaux, soutenir la parentalité</p> <p>- Développer l'offre et les modes de gardes d'enfants au sein des QPV</p>	<p>La part des familles nombreuses reste importante. Un taux de familles monoparentales plus important dans les QPV. La part des allocataires dont le revenu est constitué à 50% et à 100% de prestations sociales est en augmentation.</p>	<p>Projets familles agréés par la CAF dans les centres sociaux, dispositifs liés à l'appel à projet Reaap et Clas*1</p> <p>Ateliers créatifs parents-enfants*2</p> <p>Fonds dédié à l'accompagnement à la parentalité*3</p> <p>Parcours parentalité*4</p> <p>Ateliers parentalité Nouveau départ*5</p> <p>Création d'une ludothèque avec espace café*6</p>	<p>CAF de l'Alsne (2020/2022)*1 Département de l'Alsne (2020/2022) Ville de Château-Thierry : - Centre social Nicole Bastien (2020, adaptable 2021, 2022)*2 - Médiathèque Jean Macé (2020/2022)*3 Familles de l'Alsne (2020)*4 CIDFF (2020, adaptable 2021, 2022)*5 Association culturelle artistique des Antilles (2020)*6 Commission Général à l'Égalité des Territoires, DRAC/DRDJCS/DCS (2020, réadaptable 2021,2022)*1 CARCT 100% EAC (2020, adaptable 2021, 2022)*2 Ville de Château-Thierry (2020/2022) L'échangeur (2020, adaptable 2021, 2022)*3 La Biscuiterie (2020/2022)*3 Concerts de poche (2020/2022)*4 Association des Parents d'Élèves du Bois Blanchard (2020/2022)*4 Objectif jeunes vidéastes (2020/2021)</p>
	Culture	<p>- Poursuivre la proposition d'événements culturels au sein des QPV en veillant à mixer les publics</p> <p>- Développer la pratique musicale dans les QPV en lien avec le dispositif « Orchestre à l'école »</p> <p>- Mettre en place des jumelages avec des établissements culturels dans le cadre des projets en cours</p>	<p>Une offre culturelle importante sur la ville de Château-Thierry. Des actions qui se déploient en direction des habitants des QPV La culture est employée comme facteur de lien social et de participation des habitants</p>	<p>Dispositif C'est mon patrimoine*1</p> <p>Ateliers et spectacle en direction des élèves de l'école maternelle des Vaurisies*2</p> <p>Projet artistique en direction des élèves de l'école maternelle Blanchard*2</p> <p>Programmation artistique de l'année développée au sein des QPV*3</p> <p>Tous en chœur (complément au dispositif orchestre à l'école 2020/2022)*4</p> <p>Court métrage : promotion de l'action Orchestre à l'école par l'association des parents d'élèves*4</p>	<p>Commission Général à l'Égalité des Territoires, DRAC/DRDJCS/DCS (2020, réadaptable 2021,2022)*1 CARCT 100% EAC (2020, adaptable 2021, 2022)*2 Ville de Château-Thierry (2020/2022) L'échangeur (2020, adaptable 2021, 2022)*3 La Biscuiterie (2020/2022)*3 Concerts de poche (2020/2022)*4 Association des Parents d'Élèves du Bois Blanchard (2020/2022)*4 Objectif jeunes vidéastes (2020/2021)</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les initiatives et accompagner les projets des acteurs de terrain (associations, groupes d'habitants...) - Promouvoir les offres de formations pour les bénévoles et les professionnels auprès des acteurs de terrain - Déployer le dispositif « Nos quartiers d'été » à l'aide d'un appel d'offre 	<p>Le tissu associatif sur la ville de Château-Thierry est riche. La participation des habitants est posée comme un principe conditionnant la réussite des projets. Un besoin identifié : le bénévolat et les associations de proximité à développer au sein des QPV</p>	<p>Nos quartiers d'été*1</p> <p>Lutte contre la radicalisation*2</p> <p>Les ateliers à la Ressourcerie à Blanchard : faire soi-même, l'emploi et produits sains pour sa santé (éducation populaire, vivre ensemble)*3</p> <p>Brico/café (2020) : atelier de réparation participatif sur site une fois par mois*3</p> <p>Formation au sujet des violences conjugales*4</p>	<p>Région des Hauts-de-France (2020/2022)*1</p> <p>CAF de l'Aisne*2</p> <p>Ville de Château-Thierry (2020/2022)</p> <p>Au bas de l'Aisne (2020/2022)*3</p> <p>CIDFF (2020, adaptable 2021, 2022) *4</p> <p>Partenaires du CISP (notamment Point d'Accès au Droit)</p>
	<p>Lien social et citoyenneté</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des actions spécifiques dans le cadre du CISP - Mettre en place un indicateur d'évaluation commun à toutes les actions : part des femmes et des hommes parmi les participants - Former et sensibiliser les acteurs de la politique de la ville - Développer des projets jeunes hors temps scolaire (loisirs, culturels, sportifs, de solidarité...) - Accompagner les jeunes des QPV vers l'insertion professionnelle (service civique...) 	<p>Un plan national en déclin Partout en France, les habitants des QPV se sentent à un moment donné victimes de discrimination</p>	<p>Action départementale, Dire les discriminations, C'est déjà agir (2020) : ateliers de sensibilisation et de prévention des discriminations (habitants, associations, partenaires)*1</p> <p>Indicateur d'évaluation imposé</p>	<p>Ensemble des partenaires du CISP</p> <p>Direction Départementale de la Cohésion Sociale</p> <p>IRIS formation (2020)*1</p>
	<p>Jeunesse</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la mobilité inter-quartiers et à l'échelle de l'agglomération dans le cadre de l'ensemble des actions du contrat de ville - Poursuivre les aides et l'accompagnement du permis de conduire - Favoriser l'utilisation du réseau de transport en commun redéployé en 2019 	<p>Le nombre des jeunes est plus important en QPV que sur l'aire urbaine (moins de 25 ans)</p>	<p>Actions autour du dispositif du service civique*1</p>	<p>Centre social Nicole Bastien*1</p> <p>Ville de Château-Thierry</p> <p>CARCT</p> <p>CARCT*1</p> <p>Mission Locale</p> <p>Région</p> <p>Département de l'Aisne</p> <p>Par's mobilité (2020 adaptable 2021, 2022)*2</p>
	<p>Mobilités quotidiennes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic de l'offre sportive afin d'activer des dispositifs locaux et nationaux permettant le développement de l'offre - Poursuivre les actions telles que « J'apprends à nager » - Développer les sports urbains au sein des QPV 	<p>La mobilité constitue encore un frein à l'insertion sociale et professionnelle dans les QPV</p>	<p>Informations et sensibilisations (mobilité, transports)*1</p> <p>Transport individuel des habitants des QPV*2</p> <p>Auto-partage : phase diagnostic (2020), à partir des véhicules de l'association, accompagnement à l'accès à l'emploi en lien avec Pôle emploi et le projet d'auto-école solidaire*2</p>	<p>Ville de Château-Thierry (2020/2022)*1</p> <p>CARCT*2</p> <p>Région</p>
	<p>Sport</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un premier niveau de repérage et de transmission d'informations des personnes en recherche d'emploi des QPV échappant aux circuits traditionnels d'accompagnement - Développer les emplois francs en direction des demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers, quel que soit leur âge et leur niveau de qualification 	<p>La pratique d'une activité physique et sportive comme facteur d'insertion sociale et professionnelle</p>	<p>Challenge « 1 » sport pour tous : des ateliers de pratique de sports urbains pour les 18/25 ans à différents moments de la semaine (journée, soirée)*1</p> <p>Courses longues cycle 2 et 3 pour les écoles de deux circonscriptions dont Château-Thierry*2</p> <p>Accompagnement à l'emploi*1</p>	<p>Ville de Château-Thierry (2020/2022)*1</p> <p>CARCT*2</p> <p>Région</p> <p>Pôle Emploi*1</p> <p>Mission Locale*2</p> <p>Région*1</p> <p>La Ligue de l'enseignement (2020)*3</p> <p>Direction Départementale de la Cohésion Sociale</p> <p>Labo culturel (2020, adaptable 2021, 2022)*4</p>
<p>Emploi et développement économique</p>	<p>Emploi</p>		<p>La pauvreté est plus fréquente dans les quartiers de la politique de la ville notamment par la difficulté à s'insérer sur le marché du travail. Les habitants des QPV représentent 10% environ des demandeurs d'emploi inscrits de Château-Thierry (catégorie ABC importante)</p>	<p>Repérer, mobiliser et accompagner les jeunes et adultes issus des QPV*2</p> <p>Action départementale « De l'invisibilité à des trajectoires d'avenir ou l'émergence d'un possible pour les jeunes » : outils de détection des jeunes invisibles, ateliers collectifs et individuels, définition d'un chemin pour chaque jeune*3</p> <p>Ma différence : réalisation de vidéos par les demandeurs d'emploi*3</p>	

	Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser à la création d'activité, à la détection et soutenir l'émergence de projets, accompagner les projets et l'accès aux financements - Accompagner et promouvoir les projets locaux, l'accès aux locaux d'activité et le soutien à l'économie sociale et solidaire 	<p>3 zones de commerces dans les QPV : 1 aux Vaucrises, 2 à Blanchard (place de l'Horloge et zone de la Moiserie)</p> <p>Comparativement au territoire et à d'autres QPV :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La part des habitants des deux lieux de vie dont le niveau de formation est inférieur au baccalauréat est importante. - La part des habitants des deux lieux de vie dont le niveau de formation est supérieur au baccalauréat est faible. 	<p>Investissements économiques (Vaucrises, temps du PRU) : facilitateur pour l'implantation de projets sur le territoire*1</p> <p>Forum de la création d'entreprise*2</p> <p>Escape game 100% entrepreneurat*2</p> <p>Boutique Ressourcerie à Blanchard : économie sociale, lien avec le chantier d'insertion*3</p>	<p>Banque des territoires, Caisse des dépôts (2020/2022)*1</p> <p>BGE*2</p> <p>Au bas de l'Aisne (2020/2022)*3</p>
	Formation	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la formation vers l'emploi pour les demandeurs d'emploi sans qualification (parrainage, apprentissage, tutorat, cordée de la réussite) 	<p>Un axe de travail à développer car les besoins nombreux ont été identifiés par les partenaires</p>	<p>2 stages d'initiation aux métiers de l'écoconstruction (2020) : alternance d'ateliers théoriques et pratiques*1</p> <p>Inclusion numérique des allocataires inscrite dans les appels à projets (Reap)*1</p> <p>Action des livres à soi : installer le livre au cœur de la parentalité pour lutter contre l'illettrisme et réduire les inégalités d'accès à la culture*2</p> <p>Projet Facile à lire : des espaces identifiés, des ouvrages sélectionnés, de la médiation et un accompagnement partenarial*2</p>	<p>Pôle Emploi</p> <p>Mission Locale</p> <p>Région</p> <p>Globe 21 (2020, adaptable 2021, 2022)*1</p> <p>Préfecture de l'Aisne</p> <p>CAF de l'Aisne*1</p> <p>CARCT (feuille de route du numérique)</p> <p>Médiathèque Jean Marcé (2020/2022), ville de Château-Thierry*2</p>
	Lutte contre l'illettrisme, inclusion numérique et lutte contre l'illectronisme	<ul style="list-style-type: none"> - A partir de la feuille de route du numérique, accompagner les acteurs pour les projets adaptés aux habitants des QPV - Poursuivre l'accompagnement des habitants à la prise en main des démarches en ligne 	<p>Le logement social est très présent dans les QPV</p> <p>La gestion urbaine de proximité permet une meilleure appropriation des dispositifs par les habitants et une réaction coordonnée des partenaires sur site au quotidien.</p>	<p>Culture aux Vaucrises et Blanchard : production d'aliments végétaux sains, appropriation des jardins par les habitants, lien avec le jardin du centre-ville et l'histoire féodale, participation au PRU des Vaucrises*1</p> <p>De l'or sous nos pieds : Ateliers argile à Blanchard : modelage, céramique et poterie pour les enfants, les jeunes et les adultes*2</p> <p>Ateliers de sensibilisation aux éco-gestes*3</p>	<p>CARCT/Ville de Château-Thierry</p> <p>Clésence</p> <p>Jardin partagé des comtesses (2020/2022)*1</p> <p>Globe 21 (2020, adaptable 2021, 2022)*2</p> <p>ALEC*3</p> <p>Ressourcerie*3</p>
	Cadre de vie et renouvellement urbain	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la mixité sociale dans les QPV via les stratégies coordonnées de logement, d'attribution et de reconstruction de l'offre - Poursuivre la gestion urbaine de proximité sur chacun des lieux de vie pour le traitement des problématiques sur site et le développement de réponses innovantes 	<p>Des opérations d'aménagement dans l'ensemble de la ville</p> <p>Des besoins spécifiques liés aux QPV : aménagement qualitatif de l'espace public pour une meilleure attractivité et création de liaisons avec le reste de la ville</p>	<p>Renouvellement Urbain lieu de vie Blanchard</p> <p>Renouvellement Urbain lieu de vie des Vaucrises</p>	<p>ANRU</p> <p>Partenaires de la convention pluriannuelle du Projet de Renouvellement Urbain des Vaucrises</p> <p>Direction Départementale des Territoires de l'Aisne</p> <p>Ville de Château-Thierry/CARCT</p> <p>Conseils Citoyens</p> <p>Partenaires du CISPD</p>
Gouvernance du contrat de ville	Renouvellement urbain	<ul style="list-style-type: none"> - Associer les Conseils Citoyens non seulement aux instances du contrat de ville mais aussi aux réunions techniques liées à l'aménagement de l'espace public 	<p>Un axe de travail du CISPD : prévention de la délinquance et tranquillité publique</p>	<p>Dans le cadre des instances du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance</p> <p>Festival des solidarités (Festisol)</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation des partenaires de la politique de la ville sur l'édition 2021*1 <p>Réunion projet</p> <p>Réunions thématiques</p> <p>Evaluation des actions</p>	<p>Renouvellement Urbain lieu de vie des Vaucrises</p> <p>Dans le cadre des instances du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance</p> <p>Ville de Château-Thierry, Compagnie Terre d'Utopies (2021)*1</p> <p>Partenaires signataires du Contrat de ville</p>
	Tranquillité publique	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir la délinquance et lutter contre l'économie souterraine - Favoriser les échanges et la cohésion entre la police et la population <p>Poursuivre la coordination et l'articulation des dispositifs entre eux pour un meilleur impact des actions</p>	<p>Depuis 2017, compétence obligatoire de l'EPCI</p>		

	Appel à projets	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la dynamique partenariale - Accompagner les porteurs de projets (formation, suivi, évaluation) 	Instruction en lien avec les priorités et les services de la DDCS	Poursuite de la méthodologie mise en place Accent mis sur les évaluations	Direction Départementale de la Cohésion Sociale/Préfecture/Sous-Préfecture Région Hauts-de-France CARCT/Ville de Château-Thierry
	Gouvernance locale (articulation entre services, instruction, comité technique, comité de pilotage)	<ul style="list-style-type: none"> Réunion des instances telles que décrites dans le contrat de ville : - réunions de travail thématique - comités techniques - comité de pilotage 	Depuis 2017, compétence obligatoire de l'EPCI	Poursuite de la mise en œuvre des instances de gouvernance	Partenaires signataires du contrat de ville
	Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Définir et appliquer des indicateurs d'évaluation précis avec chaque partenaire pour chaque action déposée 	Des porteurs qui écrivent des projets cohérents avec les besoins du territoire. Les évaluations sont au service des projets (définition de la suite de l'action...)	Un accompagnement renforcé pour l'évaluation des actions	CARCT/Ville de Château-Thierry
Conseils citoyens	Accompagnement et mobilisation des habitants	Participation des habitants aux projets du contrat de ville	Projet de Renouvellement Urbain des Vaurcises	Animation de la Gestion Urbaine de Proximité (Vaurcises, Blanchard)	CARCT/Préfecture/Sous-Préfecture
	Renouvellement de l'instance	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des instances en place après un travail partenarial de mise oeuvre et un suivi régulier du fonctionnement de ces instances 	2 Conseils Citoyens qui participent aux projets de la politique de la ville : - Conseil Citoyen Blanchard - Conseil Citoyen des Vaurcises	Poursuite des instances en place, renouvellement des membres suivant les principes de la loi 1901 (fonctionnement associatif)	CARCT / Ville de Château-Thierry
	Abattement TFPB	<ul style="list-style-type: none"> - Un plan d'actions détaillé et concerté permettant des actions adaptées aux besoins et au contexte 	Avenant 2019/2020 à la convention	Avenant 2021/2022 à la convention	Ville de Château-Thierry CARCT DDT/DDCS Clésence
	Plan de lutte contre les discriminations	<ul style="list-style-type: none"> - Un plan décliné à l'échelle de la CARCT 	Plan national de lutte contre les discriminations	Plan de lutte contre les discriminations adopté fin 2019	CARCT
	Plan de prévention de la radicalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Information sur le processus de radicalisation - Echanges dans le cadre du CISP 	Convention	En partenariat avec les services de l'Etat	Partenaires du CISP
Annexes du contrat de ville	PAQTE	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation des entreprises déjà engagées - Ouverture à de nouvelles entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil des stagiaires de troisième du collège Jean Rostand - Visites d'entreprises (CIO) - Participation à la semaine de l'industrie - Emplois francs 	Convention PAQTE	Au moins 5 entreprises (2020) Pôle Emploi Mission Locale CARCT Ville de Château-Thierry
	Charte GUP	Tranquillité publique Renouvellement Urbain Cadre de vie	Projet de Renouvellement Urbain des Vaurcises	Mise en œuvre de la GUP telle que prévue dans le cadre de la convention pluriannuelle PRU des Vaurcises	2020/2022 Clésence Ville de Château-Thierry (Police municipale, médiation sociale) CARCT Mairies d'ouvrage PRU des Vaurcises Education Nationale
Abattement TFPB	Abattement TFPB	<ul style="list-style-type: none"> - Un plan d'actions détaillé et concerté permettant des actions adaptées aux besoins et au contexte 	Avenant 2019/2020 à la convention	Avenant 2021/2022 à la convention	Ville de Château-Thierry CARCT DDT/DDCS Clésence
	Programmation				